

CABINET

ARRETE N°2020-448 /MS/CAB  
portant nomination des membres  
du jury du concours de l'internat en  
pharmacie dans les Centres  
hospitaliers universitaires (CHU) du  
Burkina Faso

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/ PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998, portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013, portant règles de création de catégories d'Etablissements Publics ;
- Vu le Décret n°2014-615/PRES /PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de Santé (EPS) ;
- Vu le Décret n°2018-1158/PRS/PM/MS/MESS/MEF du 19 décembre 2018 portant création d'un internat en chirurgie dentaire des hôpitaux ;
- Vu l'arrêté interministériel n°2019-299/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission permanente de l'internat des centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté interministériel n°2019-295/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant organisation du concours de l'internat et conditions de nominations des internes en pharmacie dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso.

# **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sont nommés membres du Jury du concours de l'internat en pharmacie, les personnes ci-après désignées :

## **Membres titulaires**

1. Professeur Nicolas MEDA
2. Professeur Issa SOME
3. Professeur Zakari NIKIEMA
4. Professeur Idrissa SANOU
5. Docteur Ibrahim SANGARE (MCA)
6. Docteur Elie KABRE (MCA)
7. Docteur Moussa OUEDRAOGO (MCA)
8. Docteur DIALLO Wenceslas Jean (MCA)
9. Docteur Mahamoudou SANOU (MCA)

## **Membres suppléants**

1. Professeur Léon Blaise SAWADOGO
2. Docteur ZIME DIAWARA Hermine (MA)

**ARTICLE 2** : le Professeur Titulaire Idrissa SANOU est nommé Président du Jury de l'internat en pharmacie.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 29 DEC 2020



**Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO**

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

## **AMPLIATIONS :**

- Présidence du Faso
- PM
- CAB/MS (1)
- SG/MS (1)
- MINEFID (1)
- MESRSI (1)
- MFPAT (1)
- DGESS (1)
- DPRH (1)
- DRH (1)
- DAF (1)
- GGHSP (1)
- DHP (1)
- Universités/ JOSEPH KI-ZERBO, NAZI BONI, USTA, OUAHIGOUYA (4)
- DG/CHU-YO, CHUP-CDG, CHU-SS, CHU-B (4)
- Intéressés (14)
- Archives (1)